
Convention Grand E-Nov+ Cyber - Prestataire

Grand Est Cybersécurité est le CSIRT (Computer Security Incident Response Team) de la région Grand-Est. Grand E-Nov+ est l'opérateur du centre d'assistance régional de réponse aux attaques informatiques, mandaté par la Région Grand-Est. La mise en œuvre et le fonctionnement de ce dispositif est soutenu par l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information).

La présente convention traite des obligations auxquelles est soumis chaque Prestataire référencé dans le cadre de la réponse à incident. Cette convention de mise en relation entre le Prestataire et l'entité Bénéficiaire, ne donne lieu à aucune rémunération et ne constitue pas un contrat de sous-traitance, au sens des articles 2 et 112 du Code des marchés publics ou de la Loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

Le référencement du Prestataire, après vérification de sa qualification professionnelle pour gérer les incidents, est gratuit. Grand Est Cybersécurité sera chargé de mettre le Prestataire en relation avec les entités Bénéficiaires (ETI, PME, collectivités, association...) ayant subi un incident informatique pour traiter l'incident considéré.

Engagements du Prestataire

Le Prestataire s'engage :

- A contractualiser avec tout Bénéficiaire le contenu et le tarif de ses prestations par un devis, qui devra faire l'objet d'un avenant en cas de prestations complémentaires, non prévues dans le devis initial.
- A informer tout Bénéficiaire du traitement de ses données en tant que responsable de traitement, conformément l'annexe relative à la protection des données personnelles, jointe à la présente convention.
- A faire un retour d'expérience sous la forme pseudonymisée à Grand Est Cybersécurité de la prestation fournie au Bénéficiaire.
- A envoyer un rapport semestriel (sans nomination du Bénéficiaire) à Grand Est Cybersécurité. Il comprendra :
 - Le domaine d'activité (Code NAF) de l'entité qui a bénéficié de la prestation.
 - Le département de l'entité qui a bénéficié de la prestation.
 - La nature du Bénéficiaire (ETI, PME, collectivités, association, ...).
- A participer aux réunions de coordination. A défaut de participation à ces réunions visant à établir des statistiques et assurer la vigilance régionale des incidents de cybersécurité, la présente convention pourra être résiliée à tout moment par Grand E-Nov+.
- A présenter, en tant que de besoin, les pièces justificatives attestant des certifications et labels déclarés lors du processus de référencement (AMI). Toute évolution ou changement de situation devra faire l'objet d'un signalement par courrier ou courriel auprès de Grand Est Cybersécurité.

Enquête de satisfaction – Clause résolutoire

A l'issue de chaque prestation effectuée par le Prestataire, une enquête de satisfaction sera adressée à chaque Bénéficiaire.

La présente convention de partenariat pourra être résiliée de plein droit par Grand E-Nov+ et sans préavis, en cas de trois signalements négatifs de Bénéficiaires, sur une période d'une année, lors de l'exécution de la convention.

Ces signalements négatifs devront porter sur le manque de réactivité du Prestataire, dans un délai raisonnable, à compter de la mise en relation et sur l'insuffisance des moyens techniques mis en œuvre pour solutionner l'incident informatique, sans que le Prestataire soit tenu à une obligation de résultat.

Grand E-Nov+ assurant un service de simple mise en relation entre les Prestataires informatiques et les Bénéficiaires ayant subi un incident informatique, la rupture de la convention de partenariat ne pourra donner lieu à l'octroi de dommages et intérêts au profit du Prestataire et du Bénéficiaire.

Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature, pour une durée d'un an, avec tacite reconduction, pour une durée indéfinie. Dès lors, elle pourra être résiliée, à tout moment, par le Prestataire ou Grand E-Nov+, après information préalable de l'autre partie, sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte de commissaire de justice, avec effet immédiat à compter de la notification.

Validation de la convention

Je soussigné(e), Nicolas BOURCIER
représentant la société BIS PRO
valide cette convention.

Le 21/02/23 à SAINI-AVOLD

Signature / Cachet

BIS PRO
42A, Avenue de Longchamp
57500 SAINT-AVOLD
03.87.02.03.98

Je soussigné(e), Sylvain DORSCHNER
représentant la société Grand E-Nov+
valide cette convention.

Le : 27/02/23 à Strasbourg

Signature / Cachet

Grand E-nov
L'AGENCE D'INNOVATION
REIMS/BEZANNES TROYES NANCY METZ MULHOUSE STRASBOURG